

COMMISSION DES ÉTUDES

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du cégep Édouard-Montpetit
tenue le 7 novembre 2023, à compter de 13 h 30, à la salle B-105a du campus de Longueuil.**

Personnes présentes :

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études
M. Sébastien Bage, professeur au Département de cinéma et communication et secrétaire de la CÉ
M. Martin Desrochers, directeur adjoint des études au Service des programmes Longueuil
M. Vincent Duchesne, directeur adjoint des études au Service des programmes Longueuil
Mme Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études au Service des programmes ÉNA
Mme Amélie Laplante, directrice adjointe des études au Service des programmes Longueuil
Mme Valérie Cliche, conseillère en services adaptés au Direction des affaires étudiantes et communautaires
Mme Manon Lapiere, technicienne en administration au Service de l'organisation scolaire – ÉNA
Mme Geneviève Brunet, conseillère pédagogique au Services des programmes Longueuil
M. Jean-Philippe Beauchamp, professeur au Département de mathématiques
M. Manuel Sepulveda, professeur au Département d'anthropologie
Mme Monique Delisle, professeure au Département de techniques d'hygiène dentaire
M. Serge Fournier, professeur au Département d'administration et de Techniques administratives
M. Michel Nareau, professeur au Département de littérature et français
M. Davy Mougenot, professeur au Département de philosophie
M. Guy-Olivier Pelletier, professeur au Département de langues
M. Vincent Michel, professeur au Département de propulseur à l'ÉNA
Mme Ann Edwards, vice-présidente aux affaires pédagogiques du Syndicat des professeures et professeurs du cégep Édouard-Montpetit
Mme Annie A. Gauthier, professeure au Département de technologie de radiodiagnostic

Personne absente :

M. Benoît Lavigne, professeur au Département de techniques d'intégration multimédia

Personnes invitées :

M. Charles Tounou, coordonnateur du programme Technologie de l'électronique
Mme Danielle Cloutier, conseillère pédagogique au Service des programmes
Mme Amélie Chiasson, conseillère pédagogique au Service des programmes
M. Simon C. Gervais, directeur adjoint au Service de l'organisation scolaire
M. Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires
Mme Pascale-Amélie Giguère, travailleuse sociale
M. Youen Cariou, conseiller pédagogique numérique à la Direction des systèmes des technologies de l'information

1. ACCUEIL

La présidente, Mme Emmanuelle Roy, souhaite la bienvenue aux membres. Elle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 31.

Elle présente Mme Édith Caron, nouvelle agente d'administration à la Direction des études, et remercie Mme Josée Tétreault d'avoir assuré l'intérim. On procède à un tour de table pour permettre à toutes et à tous de se présenter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

Mme Emmanuelle Roy présente l'ordre du jour.

	Points
1. Accueil	
2. Adoption de l'ordre du jour*	Décision
3. Procès-verbal de l'assemblée de la Commission des études du 17 octobre 2023*	
3.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2023	Décision
3.2. Suites du procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2023	Information
4. Présentation en vue de la recommandation de la révision ministérielle du programme <i>Technologie du génie électrique : Réseaux et télécommunications*</i> Présenté par : MM. Vincent Duchesne et Charles Tounou ainsi que Mmes Danielle Cloutier et Amélie Chiasson	Décision
5. Présentation en vue de la recommandation des conditions d'admission et du cheminement scolaire 2024-2025* Présenté par : M. Simon C. Gervais	Décision
6. Suivi du COP et recommandation du rapport sur le 2 ^e cycle du processus d'assurance qualité SAQC 2	Décision
7. Présentation en vue de la recommandation de la <i>Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante*</i> Présenté par : M. Bruno Jobin et Mme Pascale-Amélie Giguère	Décision
8. Présentation du bilan des plaintes étudiantes pour l'année 2022-2023* Présenté par : M. Bruno Jobin	Présentation
9. Nomination des membres du comité-aviseur dans le cadre du traitement des plaintes étudiantes* Présenté par : M. Bruno Jobin	Décision
10. Discussion pédagogique sur l'intelligence artificielle et l'intégrité intellectuelle* Présenté par : MM. Vincent Duchesne et Youen Cariou ainsi que Mme Amélie Chiasson	Discussion
11. Informations	Information
12. Date de la prochaine assemblée	Information
13. Levée de la séance	Décision

En raison d'un contretemps à l'horaire de M. Simon C. Gervais, la présentation des conditions d'admission et du cheminement scolaire 2024-2025 a été placée avant le suivi du Comité des orientations pédagogiques (COP) au sujet du rapport du 2^e cycle du processus d'assurance qualité SAQC 2.

PROPOSITION

Mme Monique Delisle, appuyée par M. Serge Fournier, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DU 17 OCTOBRE 2023*

3.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2023*

PROPOSITION

M. Michel Nareau, appuyé par M. Sébastien Bage, propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de l'assemblée de la Commission des études du 17 octobre 2023 tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2023

Mme Emmanuelle Roy profite du moment pour revenir sur la procédure par rapport au point concernant les demandes sectorielles qui a fait l'objet d'une recommandation lors de la dernière rencontre de la Commission des études (CE). Dans l'esprit du respect de nos procédures, elle rappelle qu'il est important de respecter le statut des points indiqué à l'ordre du jour afin de permettre à chaque personne de donner un avis éclairé sur les sujets de discussion ou de décision. Plusieurs membres interviennent pour rappeler quant à eux qu'il n'est pas contraire aux règles de fonctionnement de la CÉ de formuler en cours de réunion une proposition pour la soumettre à l'assemblée, qui en dispose notamment, et toujours selon les mêmes règles, en la soumettant au vote.

De plus, elle rappelle que les négociations se déroulent à un autre niveau et que la CÉ doit demeurer une instance pédagogique. L'importance de continuer à travailler dans la collaboration est soulevée par les différentes parties. Aux termes des clarifications, Mme Emmanuelle Roy confirme qu'elle soumettra tout de même à la Direction générale ainsi qu'au comité directeur du Conseil d'administration la proposition qui a été adoptée à la dernière rencontre.

4. PRÉSENTATION EN VUE DE LA RECOMMANDATION DE LA RÉVISION MINISTÉRIELLE DU PROGRAMME TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE : RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS*

M. Charles Tounou, coordonnateur du programme, de même que Mmes Amélie Chiasson et Danielle Cloutier, conseillères pédagogiques au Service des programmes, se joignent à la rencontre pour la présentation de la révision ministérielle du programme *Technologie de l'électronique : Réseaux et télécommunications*.

On mentionne d'abord que le nom du programme va changer pour *Technologie du génie électrique : Réseaux et télécommunications*, en raison de la fusion des deux voies de sorties actuelles existantes, soit 243.BA *Technologie de l'électronique : télécommunication et réseau*, qu'on offre au Cégep, et 243.BB *Technologie de l'électronique (ordinateurs et réseaux)*. M. Charles Tounou explique comment l'évolution des technologies vient modifier le programme.

Le travail de réflexion sur l'avenir du programme avait été entamé avant la réception du devis ministériel, à la suite d'une révision locale. Ce qui ressort dans cette nouvelle mouture, c'est l'évolution technologique (informatique, objets connectés, programmation embarquée, cybersécurité, réseau cellulaire, etc.). On énumère les grands changements :

- Il n'y a plus de cours de mathématiques dans le programme.
- On a devancé les cours de réseaux et celui de téléphonie.
- Le cours de distribution vidéo numérique a été complètement repensé.
- On a ajouté un cours sur les objets industriels connectés ainsi qu'un cours sur la cybersécurité et la surveillance.
- Le stage n'est plus porteur de l'épreuve synthèse de programme (ESP).
- L'ESP compte plus d'heures et elle touchera 4 domaines, soit la réseautique, la téléphonie, les objets connectés et les réseaux cellulaires et sans fil.
- On a un nouveau portrait de la personne diplômée.

On a pu préserver le nombre d'heures par session. En ce qui concerne les cours de la formation générale, rien n'a bougé dans la grille de cours.

Bien qu'il y ait eu un appel d'offres en bonne et due forme, on souligne le fait qu'il y a une seule discipline contributive dans le programme, soit la psychologie. Des discussions préalables avaient eu lieu avec la discipline de mathématiques, qui n'a finalement pas soumissionné.

L'implantation du nouveau programme est obligatoire dès l'automne 2024.

Des éléments sont discutés tels que la place des mathématiques dans le programme de TGÉ, et de manière plus générale, la place des disciplines contributives et des disciplines de la formation générale dans les programmes d'études. La charge de travail des personnes étudiantes en première session est également nommée dans les préoccupations.

Le nouveau programme sera présenté aussi au comité de direction. Bien que cette instance ne représente pas une étape du processus d'adoption, elle est utile pour informer toutes les directions des changements dans les programmes qui sont au cœur de notre mission. Ces présentations permettent aussi aux directions d'être au courant des implications possibles (ex. : matériel informatique, communications, etc.).

En terminant, Mme Emmanuelle Roy félicite l'équipe pour la qualité du travail réalisé.

PROPOSITION

M. Serge Fournier, appuyé par Mme Geneviève Brunet, propose à l'assemblée de recommander les documents de la révision ministérielle du programme *Technologie de l'électronique : Réseaux et télécommunications* tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION EN VUE DE LA RECOMMANDATION DES CONDITIONS D'ADMISSION ET DU CHEMINEMENT SCOLAIRE 2024-2025*

M. Simon C. Gervais, directeur adjoint au Service de l'organisation scolaire, se joint à la rencontre pour présenter le document des conditions d'admission et du cheminement scolaire pour 2024-2025 et donne des détails sur les principaux changements apportés.

Le document a été transmis en mode « suivi des modifications », afin de permettre de bien voir les changements. Les sections suivantes ont été retravaillées :

- Articles 4.1.3 : Clarification du niveau minimal de maîtrise du français pour tous les candidats et toutes les candidates.
- Article 4.1.4 : Correctifs apportés quant aux étudiantes et étudiants ayant droit et non-ayant droit à l'enseignement en anglais, en vertu des modifications apportées à la *Charte de la langue française*.
- Articles 6.2.3, 6.3.3 et 6.3.5 : Ajout de la définition de la durée maximale de 5 ans, ajout des conséquences en cas de non-respect de la condition et ajout d'un processus de demande de prolongation du cheminement.
- Suivi des personnes étudiantes qui ont des incomplets de façon récurrente au bulletin. Les aides pédagogiques individuelles (API) feront des suivis plus serrés.

Il remercie Mme Josée Girard d'avoir adapté le texte selon les règles d'écriture inclusive en vigueur au Cégep.

PROPOSITION

M. Vincent Duchesne, appuyé par Mme Annie A. Gauthier, propose la recommandation du document des conditions d'admission et du cheminement scolaire pour 2024-2025 tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. SUIVI DU COP ET RECOMMANDATION DU RAPPORT SUR LE 2^E CYCLE DU PROCESSUS D'ASSURANCE QUALITÉ

Le Comité des orientations pédagogiques (COP) s'est réuni le 24 octobre dernier pour discuter du mandat qui lui avait été confié lors de la réunion de la Commission des études du 17 octobre, soit de prendre connaissance du rapport du 2^e cycle du processus d'assurance qualité et d'émettre une recommandation sur les mécanismes décrits ainsi que les jugements et actions qui en découlent à la réunion du 7 novembre de la Commission des études.

L'avis du COP est présenté par M. Sébastien Bage.

PROPOSITION

- **Attendu qu'une compréhension adéquate de la commande adressée au Cégep par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de même que la connaissance des mécanismes visés et la familiarité avec le vocabulaire employé dans la rédaction du rapport d'autoévaluation requièrent toutes des compétences spécifiques et spécialisées propres notamment aux conseillers pédagogiques;**
- **Attendu que les membres de la délégation professorale de la CE sont tenus par une résolution de l'Assemblée générale du SPPCEM qui, en date du 19 mars 2014 et « à l'invitation du regroupement cégep » de la FNEEQ, « se dissociait formellement du processus d'audit d'« assurance qualité » actuellement mis en branle par la CEEC en s'abstenant d'y participer », et demandait « l'abolition de la CEEC ».**

M. Jean-Philippe Beauchamp, appuyé par Mme Monique Delisle, propose que le sous-comité des orientations pédagogiques recommande à la Commission des études d'adopter le rapport d'autoévaluation s'intitulant « Efficacité des systèmes d'assurance qualité dans le cadre du 2^e cycle d'audit pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement », sous réserve que la conformité de son contenu avec les travaux qui ont été menés soit attestée par les personnes qui ont participé à l'un ou l'autre des quatre comités de travail formés à cette occasion et, qu'au besoin, le rapport soit corrigé pour tenir compte des commentaires de toutes les parties intéressées.

Bien que deux dates aient été prévues à la Commission des études pour obtenir sa recommandation, plusieurs membres de la CE soulèvent que les échéances étaient très serrées pour faire la lecture d'un document de cette envergure. Afin de respecter les délais pour la présentation du rapport au Conseil d'administration, prévue le

29 novembre prochain, il est demandé s'il y a des demandes de modifications qui peuvent être transmises maintenant. On verra pour les intégrer, dans la mesure du possible, et acheminer la nouvelle version du rapport, s'il y a lieu. Le rapport final est attendu par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) au plus tard le 1er décembre 2023.

Les discussions mènent à l'amendement suivant de la proposition initiale :

AMENDEMENT 1

M. Sébastien Bage, appuyé par Mme Ann Edwards, propose d'ajouter « ... lors de sa prochaine réunion régulière, le 5 décembre 2023... », à la 1^{re} phrase du paragraphe qui suit les attendus dans la proposition initiale.

La proposition sans les attendus se lirait donc ainsi :

M. Sébastien Bage, appuyé par Mme Ann Edwards, propose que le sous-comité des orientations pédagogiques recommande à la Commission des études d'adopter, lors de sa prochaine réunion régulière, le 5 décembre 2023, le rapport d'autoévaluation s'intitulant « Efficacité des systèmes d'assurance qualité dans le cadre du 2^e cycle d'audit pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement », sous réserve que la conformité de son contenu avec les travaux qui ont été menés soit attestée par les personnes qui ont participé à l'un ou l'autre des quatre comités de travail formés à cette occasion et, qu'au besoin, le rapport soit corrigé pour tenir compte des commentaires de toutes les parties intéressées.

M. Sébastien Bage explique l'esprit de l'amendement qu'il a formulé. Comme on remet à d'autres la responsabilité d'attester que le rapport est adéquat, on aimerait que les conseillères pédagogiques posent un regard sur le document et, s'il y a des éléments à soulever, que cela soit fait en Commission des études. On souhaite pouvoir recevoir le témoignage d'une personne qualifiée pour confirmer que le rapport est adéquat et bien rédigé.

Mme Geneviève Brunet demande le vote sur l'amendement Les résultats sont les suivants :

Pour :	8
Contre :	9
Abstention :	1

L'amendement est donc rejeté à la majorité.

Un 2^e amendement est formulé.

AMENDEMENT 2

M. Sébastien Bage, appuyé par Guy-Olivier Pelletier, propose d'adopter le rapport d'autoévaluation s'intitulant « Efficacité des systèmes d'assurance qualité dans le cadre du 2^e cycle d'audit pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement » lors d'une réunion extraordinaire de la Commission des études, à une date à déterminer, mais avant le 29 novembre.

Mme Monique Delisle demande le vote sur cet amendement. Les résultats sont les suivants :

Pour :	10
Contre :	2
Abstention :	6

L'amendement est adopté à la majorité.

Il y aura donc une réunion extraordinaire à planifier le 28 novembre 2023 pour traiter de ce point.

On fait la lecture de la proposition initiale complète en y incluant l'amendement concernant la tenue d'une rencontre extraordinaire de la Commission des études.

PROPOSITION INITIALE INCLUANT L'AMENDEMENT 2

- Attendu qu'une compréhension adéquate de la commande adressée au Cégep par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de même que la connaissance des mécanismes visés et la familiarité avec le vocabulaire employé dans la rédaction du rapport d'autoévaluation requièrent toutes des compétences spécifiques et spécialisées propres notamment aux conseillers pédagogiques;
- Attendu que les membres de la délégation professorale de la CE sont tenus par une résolution de l'Assemblée générale du SPPCEM qui, en date du 19 mars 2014 et « à l'invitation du regroupement cégep » de la FNEEQ, « se dissociait formellement du processus d'audit d'« assurance qualité » actuellement mis en branle par la CEEC en s'abstenant d'y participer », et demandait « l'abolition de la CEEC ».

M. Jean-Philippe Beauchamp, appuyé par Mme Monique Delisle, propose que le sous-comité des orientations pédagogiques recommande à la Commission des études d'adopter, **lors d'une réunion extraordinaire à une date à déterminer, mais avant le 29 novembre**, le rapport d'autoévaluation s'intitulant « Efficacité des systèmes d'assurance qualité dans le cadre du 2^e cycle d'audit pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement », sous réserve que la conformité de son contenu avec les travaux qui ont été menés soit attestée par les personnes qui ont participé à l'un ou l'autre des quatre comités de travail formés à cette occasion et, qu'au besoin, le rapport soit corrigé pour tenir compte des commentaires de toutes les parties intéressées.

Le vote n'est pas demandé sur cette nouvelle proposition amendée. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Enfin, le COP suggère également qu'à l'avenir, et dans la mesure du possible, les documents soumis pour étude et recommandation soient présentés dans une forme moins volumineuse et rédigés dans un vocabulaire moins technique, afin de les rendre plus accessibles à l'ensemble des membres.

7. PRÉSENTATION EN VUE DE LA RECOMMANDATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE*

M. Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires (DAEC), et Mme Pascale-Amélie Giguère, travailleuse sociale, se joignent à la réunion pour présenter la *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante*.

Le document a été rédigé par un comité de travail regroupant les différentes catégories de personnel.

Les avis des syndicats du personnel de soutien et du personnel professionnel ont été reçus par la DAEC, mais les commentaires n'ont pas encore été intégrés dans la politique. On est en attente des commentaires du syndicat des professeures et professeurs du cégep Édouard-Montpetit (SPPCEM) pour procéder à l'ensemble des modifications.

Plusieurs éléments sont discutés, notamment les liens entre la politique et le PASME ainsi que la définition d'un milieu sécuritaire et le concept de santé mentale positive. La référence à la pédagogie inclusive est remise en question en lien avec la liberté académique du personnel enseignant. On convient de retirer cet exemple. Au paragraphe 4.4, au dernier point, on demande de reformuler l'énoncé pour le rendre plus clair. On s'interroge sur sa validité, et sur son apparente contradiction avec celle selon laquelle chaque individu est responsable de sa santé mentale.

Mme Emmanuelle Roy rappelle la mise en contexte qui a été présentée aux membres de la Commission des études. Le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2022 (PASME) demande à tous les cégeps et universités d'adopter une politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante. On ne peut donc pas remettre en question le fait de se doter ou non d'une telle politique.

PROPOSITION

- **Attendu que l'assemblée générale du SPPCEM n'a pu terminer ses discussions sur les 13 avis départementaux reçus jusqu'à présent et qu'elle n'a pas encore été en mesure d'adopter de résolution au sujet de ladite politique;**
- **Attendu que le SPPCEM n'a pu transmettre ses préoccupations au comité de rédaction;**

Mme Ann Edwards, appuyée par M. Sébastien Bage, propose de reporter à une réunion ultérieure de la Commission des études la décision portant sur la recommandation de la politique, afin qu'une nouvelle version puisse être rédigée.

Le vote n'est pas demandé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

AMENDEMENT

M. Vincent Duchesne demande qu'on amende la proposition en y précisant la date du 6 février 2024 comme date de réunion de la Commission des études au lieu d'indiquer à une réunion ultérieure.

Il n'y a pas d'appuyeur. La proposition d'amendement n'est pas acceptée.

Mme Emmanuelle Roy clôt les discussions en annonçant que le point sera remis à l'ordre du jour de la Commission des études du 5 décembre. Elle rappelle que le plan de travail de la CÉ prévoyait que ce dossier soit traité à l'automne.

8. PRÉSENTATION DU BILAN DES PLAINTES ÉTUDIANTES POUR L'ANNÉE 2022-2023*

M. Bruno Jobin a déposé le bilan des plaintes étudiantes pour l'année 2022-2023. On rappelle que le gabarit utilisé tient compte des demandes et commentaires qui avaient été formulés par les membres de la Commission des études dans les années antérieures.

En examinant les données, on remarque une légère hausse du nombre de plaintes. On portera une attention à ce fait.

Jusqu'à présent, cette année, on n'a pas eu besoin de réunir le comité-aviséur. La majorité des situations se sont réglées en médiation.

9. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ-AVISEUR DANS LE CADRE DU TRAITEMENT DES PLAINTES ÉTUDIANTES*

M. Bruno Jobin présente la liste des membres faisant partie du comité pour le traitement des plaintes étudiantes.

Mme Manon Lapierre informe les membres de la Commission des études d'une correction à effectuer : le nom de Mme Justine Vandal doit être remplacé par le sien. La liste corrigée des membres du comité dans le cadre du traitement des plaintes étudiantes se lit donc comme suit :

CAMPUS LONGUEUIL		Nomination à la Commission des études	Fin du mandat
Personnel enseignant	Josée Bouchard, professeure au Département d'administration et techniques administratives	Octobre 2022	Octobre 2024
	Frédéric Julien, professeur au Département de français (langues et littérature)	Octobre 2022	Octobre 2024
Personnel professionnel	Valérie Cliche, conseillère en services adaptés	Septembre 2023	Septembre 2025
	Johanie Demers-Tellier, aide pédagogique individuelle	Septembre 2023	Septembre 2025
Personnel de soutien	Manon Lapierre, technicienne en administration	Novembre 2023	Novembre 2025
Étudiants	Membre du bureau de l'exécutif de l'AGECEM Autre que le ou la responsable aux affaires académiques.	Pas de mandat de deux ans. Au fil de la composition du bureau de l'exécutif.	

CAMPUS ÉNA		Nomination à la Commission des études	Fin du mandat
Personnel enseignant	Josée Bouchard, professeure au Département d'administration et techniques administratives	Octobre 2022	Octobre 2024
	Frédéric Julien, professeur au Département de français (langues et littérature)	Octobre 2022	Octobre 2024
Personnel professionnel	Édith Ruel, Travailleuse sociale	Septembre 2023	Septembre 2025
	Catherine Beaudry, conseillère pédagogique	Septembre 2023	Septembre 2025
Personnel de soutien	Manon Lapierre, technicienne en administration	Novembre 2023	Novembre 2025
Étudiants	Membre du bureau de l'exécutif du CVE	Pas de mandat de deux ans.	

PROPOSITION

M. Sébastien Bage, appuyé par M. Michel Nareau, propose d'adopter la liste des membres faisant partie du comité pour le traitement des plaintes étudiantes telle que corrigée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. DISCUSSION PÉDAGOGIQUE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET L'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE*

Faute de temps, ce point n'a pu être traité.

11. INFORMATIONS

Faute de temps, ce point n'a pu être traité.

12. DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine réunion ordinaire de la Commission des études est prévue le 5 décembre 2023.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Mme Emmanuelle Roy remercie les membres pour leur présence et leur participation.

PROPOSITION

M. Jean-Philippe Beauchamp, appuyé par Mme Manon Lapierre, propose la levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La rencontre se termine à 16 h 02.



Sébastien Bage
Secrétaire de la Commission des études



Josée Tétreault
Secrétaire d'assemblée par intérim